

Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

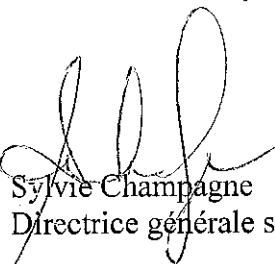
Que lors de la séance tenue le 13 août 2018, le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement numéro 2018-230 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2010-115 afin de transférer des zones prioritaires d'aménagement avec des zones d'aménagement différées et vice versa ».

Que ledit règlement numéro 2018-230 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 02 octobre 2018;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2018-230 est entré en vigueur le 16 octobre 2018, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 16 octobre 2018;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2018-230 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 31 octobre 2018.



Sylvie Champagne  
Directrice générale secrétaire-trésorière